

125 PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE

CHAMPAGNE

LES EPIS DE FAITAGE

COLLECTION
MUSEES
DE TROYES

LA SEIGNEURIE DE PALIS



le patrimoine
l'histoire locale
le savoir-faire
du pays de Langres
c'est sur...



**RADIO
PAYS DE
LANGRES**

Radio France



REIMS

95.1 94.8 103.4

ONGRUP



L'AUBE A PLEIN TUBE



10

99.9 FM



5 EPIS DE FAITAGE
Collection Musées de Troyes
G. Roy



26 TOURNAGE ET MODELAGE
M. Collin



31 LA SEIGNEURIE DE PALIS
Matthieu Micoulot



40 LJOU



Epi "au militaire" XVIII^e siècle.
Photo. Musées de Troyes.



FOLKLORE DE CHAMPAGNE, revue du Patrimoine, des Arts, Traditions, Artisanats et techniques de la région Champagne-Ardenne, est une édition de la Société des amateurs de folklore et arts champenois, association Loi 1901, SIRET 3336 1151 011 495 9723, agréée Jeunesse et Sports n° 10.7/10.08.66 CCP 20041 01002 0000221 R 023.33 Châlons s. Mame. Siège social : 21, rue d'Arcis 10170 Les Grandes Chapelles. Tél. 25 37 51 09. Antenne Marne : 40, rue des Artisans 51000 Châlons s. Mame.

Conseil d'administration : Président d'honneur Jean Daunay, Président Michel Coutant, Directeur régional Gilbert Roy.

Directeur de la publication Gilbert Roy, Secrétaire Michèle Andrieux. La rédaction n'est pas responsable des textes et photos reçus qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs. L'envoi de documents implique l'accord de leur auteur pour leur libre publication. Les indications de marques et les adresses qui figurent dans les pages rédactionnelles sont données à titre d'information sans but publicitaire. Toute reproduction des textes, photos et dessins publiés est interdite sauf autorisation écrite de l'éditeur.

Commission paritaire n° 53025. Maquette et mise en page Gilbert Roy. Photocomposition Lysiane Mangot. Spiral photogravure. Impression offset imprimerie Leducq S.A. 51000 Fagnières. Imprimé en France.

La safac est subventionnée par le Conseil Général de l'Aube, le Conseil Général de la Marne et la Ville de Châlons s. Mame.

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE
CHAMPAGNE

Amateurs d'Art

OFFRE SPÉCIALE 7/5

VOUS VOUS ABONNEZ

Vous payez 5 numéros (25 F × 5 = 125 F)
Vous recevez 6 numéros
et nous vous offrons
en cadeau de bienvenue
1 numéro gratuit supplémentaire
(6 + 1 = 7 numéros !)



VOUS ÊTES ABONNÉ

Invitez un ami à s'abonner
Offrez-lui un abonnement
Il profitera de notre offre de bienvenue
(7 numéros pour le prix de 5)
et votre abonnement personnel
sera automatiquement prolongé
d'un numéro

ÉDITION NUMÉROTÉE

Réalisez une collection de reproductions de
gravures et tableaux inédits (format 50 × 60
cm).

Trirage limité et numéroté.



Le premier dessin édité est un portrait de
Mme de N. par A.-F. Arnaud († 1846).



Notre seconde reproduction — un portrait
peint par Valton — est en cours de
réalisation. Elle ne sera tirée qu'à 250
exemplaires en format 50 × 60.

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE
CHAMPAGNE

31 Costumes de St Didier-Wassy
45 Centenaires autois

55 Taques et styles (II)
57 Vieux bal à Cellès
58 Mires et empaniques
59 Les roules de Pâques
61 Le carillonneur
62 Des puits
64 Les archers

65 La foudre dans l'Aube
66 Le feu du ciel
67 Révolte du Barséquanais
69 Ferme à Channes
70 St André les Vergers
73 Le cochon

79 Brelleurs et mariners
83 Labours à Channes
84 La crain à Chepy
85 Les chemises de femme
86 Habitat rural
88 Nos charniers d'Aube
89 Au lavoir



NOUVELLE SERIE ft européen

90 LE COQ DE CLOCHER

91 LA MUSLETTE, HAUTOBOIS PASTORAL
Chart de paie - Hautbois moyennageux - Hautbois et musette - La musette - Sonnois voire - Coq de clocher - Coq illustré - Coq paratonnerre - Les Chenevots de St André

92 BONNETERIE DE ROMILLY EN CARTES POSTALES
Romilly les chaussettes - Romilly Bourg Boon - La bonneterie - Bas et chaussettes - Romilly sur Seine - La Romilienne - Hubert, Bonnier circulaire - Lou cô - Les Aiguays de Phatocq - Carnaval - Les Bécuyets de Romilly

93 LE GRAIN, SOURCE D'ENERGIE
Le grain - La fertilisation - La terre - Les semailles - Les ennemis du grain - La moisson - Le battage - L'engrainement - L'agro-alimentaire - La meunerie - L'agrobiologie - Les Jassés de Châlons

94 LE LANGAGE TROYEN DU XVII^e
95 LA VANNERIE A JOURS DE BUSSIERE LES BELMONT

96 NOCES ET BANQUETS A MAILLY LE CAMP
A l'Auberger le St Eloi - La journée d'une servante - Mariages et banquets - 50 desserts à l'ancienne - Le CRAC de Creney

97 BIERES ET BRASSERIES A ST DIZIER
98 LA VIE AU MARAIS
DE VILLECHETIF, CRENEY, ARGENTOLLES
Le marais de Villechetif - Vivre du marais - La vie au marais - Bel en chert

99 VINS ET LIQUEURS NATURELS
100 RECETTES A FAIRE SOI-MEME

101 LE PARLER DU NOGENTAIS,
DIALECTE CHAMPENOIS
Le parler du Nogentais - Aux mariners nogentais - Alfred Boucher - Glaude et Marie

102 CUISINE TRADITIONNELLE
80 BONNES VIEILLES RECETTES

103 CARNAVAL A WASSY, COSTUMES ET COUTUMES
carnaval à Wassy - Masques, mascarades et chérimis - Souvenirs - Costume de Carnaval - Les osières à Bains - Glaude et Marie - Un p'tit monde

104 ST SEBASTIEN, PATRON DES ARCHERS
Programme du Bouquet provincial - Aux origines de Compagnies - Ordre de St Sébastien - St Sébastien symbole - Marais - L'arc en BD

105 SEIGNEURS ET PAYSANS AU XVII^e
LA MOTTE TILLY
Le château de la Motte-Tilly - Abbé Terray seigneur de la Motte - Paysannerie au XVII^e - Ste Geneviève de Nogent à Seine

106 APPRENTI COUTELIER A FORCEY
Un apprenti coutelier - Le village de Forcy - Histoires de boutiques - Glaude et Marie

106-107 CONTES DROLATIQUES
Contes drôlatiques en BD - Les réverbères, L'église soutée, Le képi du facteur, La croix St Roch, Le pont aux ânes, La tude, St Nicolas et les pousiers, La foire au peccot - La maison de la Turque à Nogent - Une paysanne en carate - St Sébastien à Thout-Troisy - Chavrais à Ramerupt

108 LA FEE ELECTRICITE
La fée électrique - "La Conroy" - Souvenance - Réclame 1900, Pub d'hier - Glaude et Marie - Boutique de collier

109 MAIRY SUR MARNE
Souvenirs sur Mairy - Mairy en documents - Le coq de St Etienne - Rues d'Ensisac - Envois illustrés

110 RONDES ET BRANLES DE CHAMPAGNE
Le château de la Motte-Tilly - Rondes et branles : branle simple, branle coupé, branle véau, branle sauté, roudou, roudou coupé, branle du Petit Homme, Polka de Chigny, Ronde de la belle - Jaske

111 LA GIROUETTE
ENSEIGNE POPULAIRE ET ARTISANAT D'ART
Girouette, enseigne populaire - 333 girouettes de Champagne - Artisans d'aujourd'hui - 1943 à Troyes

112 LE COSTUME CHALONNAIS 1830-1840
Louis Barbat - Le costume chalonnais - Polka-seyote - Polka de Vitry le François - Parler champenois - La fée électrique

113 L'AUBE DE LA REVOLUTION
Bicentenaire - "L'Aube de la Révolution" - L'Aube et la Révolution : Danton, Bar à Aube, Bar à Seine, Brienne le Château, Chaource, Marigny le Châtel, Méry à Seine, Nogent à Seine - Braille coupé - Girouettes

114 CHAUMONT 1939-1989
50 ANS D'APPRENTISSAGE PUBLIC
50 ans d'apprentissage public - L'apprentissage avant 1939 - Le Centre Pasteur - Du CA Damperre au CET Damperre - Du LEP Asthom au Lycée Professionnel - Personnel enseignant - Vaise des Roses - Gigue romilienne

115 GLAISIRS DU PROVINOIS
UN METIER, UN LANGAGE
Glaisiers du Provenois - Langage des glaisiers - Glaise et toponymie - Jeu de la plaque - Vaise "les diettantes"

116 AY SOUS LA REVOLUTION
Ay sous la Révolution - Famille et crise économique - La garde nationale et la guerre - Nobles et émigrés - Les écoles - La vie religieuse - H. Failleton, violoniste

117 REIMS,
DOLEANCES DES VIGNERONS ET PAYSANS
Reims, doléances du Battage - Plainies, remontrances et doléances - États Généraux et réformes - Parler champenois - Chant de quête de mai - Complainte des Bordes

118 TROYES, LE CADRAN SOLAIRE
POTERIE A CHAOURCE
Le cadran solaire - Girouettes - La Gloire Dieu - Chaource, un site potier Renaissance - "Champagne Polka" - Hilaire Failleton - Sombres et jachères

119 GENS DU VOYAGE
THEATRE LAMARCHE-BERTHIER-D'HONT
Général Berthier, enfant du voyage; Henri Pierre acteur "d'Angers - Marcel Favard - Polka, mazurka, valse des Riceys - Conservation du raitin - Coqs de clocher - Circuit de l'Est - Chant de Noce, Noël l'Champenois - Super-halette

120-121 Numéro Spécial double
LE TELEPHONE
EN LIGNE AVEC SON TEMPS
Le télégraphe optique - Chappé - Le télégraphe électrique baudot - Le Téléphone, le réseau, les centraux - Télécommunication hertzienne - Bercany en Othe - La grève de 1909 - La femme et le Téléphone - Mémoire et souvenirs - Lipu

122 PIERRE ET GEORGE LORNE LABOUREUR AU XVII^e
LOUIS ROUSSELOT FACTEUR RURAL EN 1909
Pierre Lorne, subergiste et laboureur en 1785 - Pierre George Lorne, laboureur en 1795 - Louis Simeon Rousselot, facteur-receveur rural, 1909-1935 - Lipu

123 GENS DU VOYAGE
LES THEATRES POPULAIRES
André Lamarche - Lamberty - Berthier-Lamberti TNP Lamarche-Lamberty - Lamarche-Berthier - Lamarche - Taburet-Berthier - Berthier-Riga - Lamarche-Berthier-Dhont - Musique - mazurka - P.G. Lorne, laboureur au XVIII^e - La corvée des chemins - Facteur-receveur rural - Lipu

124 PRIEUR DE LA MARNE
Une famille de notables de Sommesous - Pierre-Louis Prieur alias Prieur de la Marne - Prieur de la Marne aux armées de Champagne - Maisons aux armées en 1793 - Le déclin politique et fasti - Calcut digital de compagnon - Lipu

125 EPS DE FATIGAGE
LA SEIGNEURIE DE PALIS
Les épts de fatigue du Musée de Troyes - Tournage et modelage d'un épt - La seigneurie de Péliss - Lipu

		59	10F	69	10F	85	25F	90	EPUISE	97	EPUISE	104	25F	111	25F	118	25F	125	25F
31	5F	61	10F	70	10F	86	25F	91	25F	96	25F	105	25F	112	25F	119	25F		
45	5F	62	10F			88	15F	92	25F	99	EPUISE	106	45F	113	25F	120	40 F		
		64	10F	73	12F	89	15F	93	25F	100	25F	107	114	25F	121				
55	10F	65	10F	79	15F			94	EPUISE	101	EPUISE	108	25F	115	25F	122	25 F		
57	10F	66	10F	83	12F			95	EPUISE	102	25F	109	25F	116	25F	123	25 F		
58	10F	67	10F	84	12F			96	25F	103	25F	110	25F	117	25F	124	25 F		

JE M'ABONNE

VEUILLEZ ENREGISTRER MON ABONNEMENT POUR 6 NUMEROS A LA PLUS BELLE REVUE REGIONALE D'ARTS, TRADITIONS, ARTISANATS ET TECHNIQUES DE CHAMPAGNE-ARDOENNE

Madame, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

PROFESSION (le cas échéant) _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Règlement à l'ordre de SAFAC joint par

chèque mandat CCP 221 R Châlons sur Marne

Date et signature

TAMP 1985/1989

- Normal 125 F
- Soutien 150 F
- Bienfaiteur 300 F
- Etranger 165 F

DETACHEZ CE BULLETIN
JOINEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ AUJOURD'HUI MEME

125



safo Les Grandes Chapelles 10170 Méry s Seine
safo 40 rue des Artisans 51000 Châlons s Marne

**ABONNEMENT
POUR UN AMI**

De la part de _____

N. _____

Adresse _____

VEUILLEZ ENREGISTRER L'ABONNEMENT POUR 6 NUMEROS A LA PLUS BELLE REVUE REGIONALE D'ARTS, TRADITIONS, ARTISANATS ET TECHNIQUES DE CHAMPAGNE-ARDOENNE DE

Madame, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

PROFESSION (le cas échéant) _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Règlement à l'ordre de SAFAC joint par

chèque mandat CCP 221 R Châlons sur Marne

Date et signature

TAMP 1985/1989

- Normal 125 F
- Soutien 150 F
- Bienfaiteur 300 F
- Etranger 165 F

DETACHEZ CE BULLETIN
JOINEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ AUJOURD'HUI MEME

125



safo Les Grandes Chapelles 10170 Méry s Seine
safo 40 rue des Artisans 51000 Châlons s Marne

**REPRODUCTION
TIRAGE LIMITE NUMEROTE**

JE DESIRE ACQUERIR LES REPRODUCTIONS

PORTRAIT DE M^{me} DE N. 100 F

P. JYTRAIT DE JEAN HATAT 100 F

PAR A.F. ARNAUD

PAR H. VALTON

Madame, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Règlement à l'ordre de SAFAC joint par

chèque mandat CCP 221 R Châlons sur Marne

(Seuls les ordres accompagnés de règlement seront pris en compte)

Date et signature



DETACHEZ CE BULLETIN
JOINEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ AUJOURD'HUI MEME

safo Les Grandes Chapelles 10170 Méry s Seine
safo 40 rue des Artisans 51000 Châlons s Marne

**JE COMPLÈTE
MA COLLECTION**

VEUILLEZ M'ADRESSER LES NUMEROS COCHES D'UNE CROIX

Madame, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Je suis abonné OUI NON

Règlement à l'ordre de SAFAC joint par

chèque mandat CCP 221 R Châlons sur Marne

ATTENTION certains numéros sont en stock très réduit. Vérifier que vous avez bien le numéro mentionné ci-dessus

Envie de plus d'informations pour la France

Pour l'étranger, ajouter 3 FF de port complémentaire par correspondance. Merci.

Date et signature



DETACHEZ CE BULLETIN
JOINEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ AUJOURD'HUI MEME

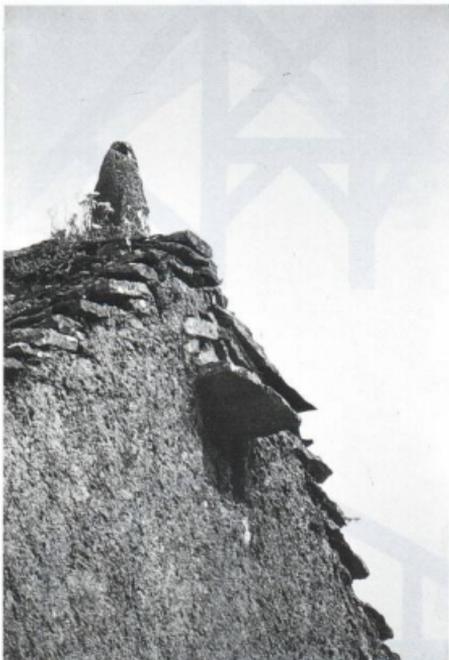
safo Les Grandes Chapelles 10170 Méry s Seine
safo 40 rue des Artisans 51000 Châlons s Marne

LES EPIS DE FAITAGE

L'épi de faitage a pour mission essentielle de protéger des intempéries — donc du pourrissement — le poinçon qui dépasse nécessairement des charpentes de toitures "en croupe" et parfois des toitures "en pignon", comme c'est le cas en Haute-Marne pour certains bâtiments couverts de lourdes pierres.

Dans ces deux cas, les arêtières reçoivent de fortes poussées et l'on doit donc laisser "un bout de bois" au-dessus des mortaises pour assurer la meilleure résistance.

Il existe des épis de faitage en plomb, en cuivre, en zinc, en tôle galvanisée et en terre cuite. Anciennement, la règle était de réserver les métaux aux toitures en ardoise et la terre cuite aux couvertures en tuiles. Avec l'apparition du zinc et de la tôle galvanisée au XIX^e siècle, les couvreurs, qui étaient devenus "plombiers-zingueurs" réalisèrent des épis métalliques qui détrônèrent les épis en terre. Cet engouement s'explique par le fait que ces épis "modernes" se prêtaient aisément à des ornements en fleurons de toutes sortes et permettaient une installation facile des girouettes.



L'usage de placer une poterie pour protéger le poinçon paraît être extrêmement ancien mais, en France, on ne peut guère trouver de témoignages certains avant le XII^e siècle et les Musées de Troyes possèdent un exemplaire qui semble pouvoir être daté du XIII^e siècle.

Il est cependant très hasardeux de vouloir dater précisément une poterie car un même modèle a parfois été reproduit par plusieurs générations d'artisans.

En tout état de cause, ces épis très anciens furent peu nombreux car ils ne pouvaient s'adapter que sur des toitures couvertes en tuiles ; or, la majorité des habitations de nos campagnes étaient des chaumières. On ne peut donc les trouver qu'en des bourgs et sur des édifices importants (abbayes, manoirs, etc...).

Dans les régions où les pierres dites "losses" étaient utilisées en couverture (sud de l'Aube, Haute-Marne), on constate que, jusqu'à une période récente, les poinçons étaient protégés par des cônes de terre cuite très simples ou même par des petits pots de grès de ménage posés "à boucheton".

L'extension géographique des épis en terre apparaît donc relativement restreinte puisqu'il faut, d'une part, éliminer les pays de chaumières et, d'autre part, se trouver dans un secteur où se rencontrent des potiers.

Dans l'Aube, les grands centres potiers sont assez bien connus : Troyes, au moins jusqu'au XVI^e siècle, Villenauxe, déjà actif à la période gauloise, Villadin et Amance, "Pays des cruches", Mathaux, faïencerie réputée, et Chaource.

Même dans un secteur géographique où toutes les conditions sont réunies, un troisième facteur tend à réduire encore le nombre d'épis : le coût de fabrication. Selon M. Collin de l'Atelier de la Dragonne, au XVII^e siècle, il était compté la valeur de mille tuiles plates pour la confection d'un épi. "Une indexation sur le prix de la tuile semble un moyen pratique pour calculer la valeur d'une telle estimation. 1 000 tuiles correspondraient, par exemple, à une pièce de 100 cm de haut, avec quatre anses et un oiseau stylisé. La fixation sur le toit est confiée, en sus, au couvreur du propriétaire."

Afin de conserver l'harmonie architecturale du bâtiment, la hauteur de l'épi est généralement comprise entre le douzième et le huitième de la hauteur du pignon, la proportion étant fonction de la pente du toit. Jusqu'à une hauteur d'environ 75 cm, les épis étaient d'une seule pièce. Au-delà, ils étaient réalisés en deux ou trois éléments emboîtés et armés au centre par une barre de fer qui pouvait faire office d'axe de girouette. Il semble vraisemblable de penser que les techniques de modelage et surtout celles de la cuisson, obligeaient à cette réalisation en plusieurs éléments afin de limiter les risques de gauchissement dûs au feu.

Par sa fonction, l'épi se doit d'être étanche à l'eau et résistant au gel. Les modèles antérieurs au XVI^e siècle sont en terre vernissée. Les vernis plombifères utilisés ont des tons de vert, jaune, noir et brun-rouge. A partir de la période Renaissance, ces éléments architecturaux sont émaillés mais, les teintes dominantes restent le vert et le brun-rouge.

On remarquera que les épis du XIII^e — qui ornaient des édifices publics — ont des formes qui rappellent l'architecture romane. Ces poteries, ainsi que le pyramidion du XVI^e, ont été modelés à la

main, d'où une certaine irrégularité mais, les artisans ont eu soin de les décorer très finement de chevrons hachurés, d'arcs ajourés et de motifs floraux et, ce souci du détail paraît surprendre quand on songe que ces épis sont placés à des hauteurs telles que l'œil ne peut pas en discerner toutes les subtilités...

Les premiers épis tournés de la collection des Musées peuvent être datés du XVII^e siècle. Ils sont réalisés d'une seule pièce, l'embase est tronconique et s'évase en entonnoir inversé vers la base. Ils sont surmontés de motifs qui rappellent tout à fait le travail ordinaire des potiers puisque ce sont des sortes de pots ou de gourdes garnis d'anses et de goulots.

Ces modèles se retrouvent presque identiquement jusqu'au XVIII^e. Ils tendent ensuite à se simplifier et, à la fin du XIX^e

siècle, il semble que les artisans ne fabriquent plus que des épis aux formes bulbeuses sans simulacres d'anses ou de goulots.

En Champagne et dans l'Aube en particulier les formes populaires les plus élaborées se réfèrent à des sujets aviformes et anthropomorphes.

Les épis aviformes représentent essentiellement des pigeons, souvent très stylisés et sont destinés à surmonter des colombiers. L'oiseau a presque toujours les ailes légèrement déployées. Il est évidemment apode et semble parfois posé sur un nid. Un modèle très soigné datant du XVIII^e siècle (réf. inv. 883-21) allie le type aviforme au type "à gourde" précédemment décrit. Un des goulots est percé pour siffler au vent. Le trou au derrière de l'oiseau peut avoir la même destination mais, se trou-

vant abrité sous la queue, il peut aussi être une entrée de nid comme pour les "pots-à-moineaux". Ce procédé se retrouve également sur un épi provenant d'une maison de Pâlis (réf. inv. 54-37).

Parmi les épis anthropomorphes, un seul représente un "bacchus à cheval sur son tonneau", tous les autres sont des sujets militaires, encore peut-on se demander, en examinant le costume — faute d'avoir la tête — si ce "bacchus" n'est pas, tout bonnement, lui aussi, un militaire.

Tous ces épis sont datés du XVIII^e siècle mais, au risque de nous répéter, nous insistons sur le fait que ces mêmes modèles furent longtemps copiés et recopiés, simplement parce qu'ils plaisaient et que les artisans en connaissaient bien le processus de fabrication. Ajoutons même que les épis les moins sophistiqués et, parfois, les plus abîmés, ne sont pas nécessairement les plus anciens car l'art des potiers est allé en se dégradant depuis le XVI^e siècle. Sans prendre toutefois cette affirmation "au pied de la lettre", on pourrait penser que les personnages les plus finement réalisés sont bien effectivement les plus anciens...

L'habit des "militaires" étant très fortement stylisé ne peut donner aucune indication mais, perruques et chapeaux sont bien modelés.

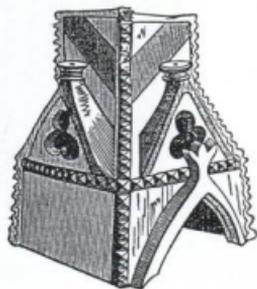
Le tricornes est apparu vers 1700 mais, c'est sous le règne de Louis XV (1715) qu'il devient "de mode" avec la queue de cheveu. Il prendra la forme dite "à la suisse", c'est-à-dire celle que nous lui connaissons le mieux, vers 1760. Quant au bicorne, il sera "de mode" à partir du Directoire (1795). Ces quelques remarques permettent d'assurer que les sujets "au militaire" ne peuvent être de fabrication antérieure à la période du chapeau qu'ils portent et, même si cela peut sembler une "Lapalissade", il ne faut pas oublier d'en tenir compte lors d'une datation.

En provenance de Mathaux, le musée possède deux très beaux épis en faïence blanche à décor bleu. L'un est un pigeon daté de 1790, l'autre un épi bulbeux dont, malheureusement, le sommet a été brisé. Ces épis sont aujourd'hui très rares et, pour la région, nous ne connaissons que ces deux modèles. Même à leur époque, ils ne devaient pas être très courants car leur coût élevé les réservait à une clientèle aisée.



Nous remercions Mlle Rouquet, conservatrice des Musées, qui nous a aimablement communiqué les documents, l'iconographie et les photographies nécessaires à cette présentation.

Exposition réalisée par le Musée Historique de Troyes et de la Champagne à l'occasion du mois des Arts Plastiques du 20 avril au 9 septembre 1991.



Epi en forme de cube au décor ajouré de fleurons tréflés (la partie supérieure est manquante)
Terre rouge
Email brun-rouge partiel (notamment hachures sur la partie supérieure)
H. 370 - L. 270
Provient d'une dépendance de l'église St-Remi de Troyes
XIII^e siècle
Inv. 854.5.

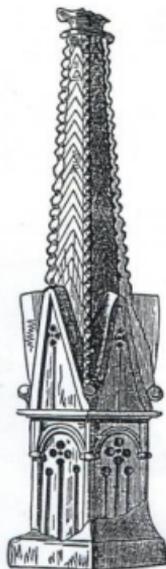


Fig. I



Fig. II

Fig. I - Croquis illustrant une note de Alfred Ramé pour le Congrès archéologique de France de 1853.

Fig. II - Croquis illustrant le dictionnaire de Viollet-le-Duc (1854). On remarquera qu'il y a une erreur flagrante dans cette reconstitution : l'embase est présentée à 4 faces au lieu de 6.

Epi en forme de tour ornée d'arcades ajourées et surmontée de pignons alignés, le tout terminé par une flèche décorée de chevrons hachurés
 Terre rouge
 Email orangé sur quelques éléments du décor
 H. 700
 Proviend des anciens bâtiments de l'Hôtel de Ville de Troyes
 Fin du XIV^e siècle
 Inv. 888.13.1.



Fig. III

Fig. III & IV - Cet épi ne nous est connu que par ces croquis. Nous ne tiendrons pas compte de la fig. III, œuvre de Viollet-le-Duc. Par contre la fig. IV, œuvre de A. Ramé peut être considérée comme digne de foi. Cet épi en terre vernissée jaune et vert, était surmonté d'une barre de fer (axe de girouette) tordu en spires, d'un diam. de 60 mm et longue de 750 mm. Il était en possession de M. Valtat, sculpteur à Troyes et pourrait être daté du XIV^e siècle.

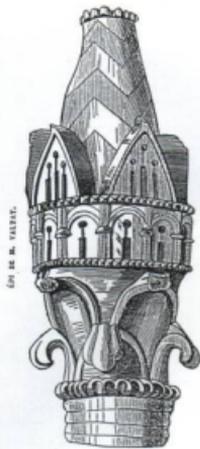


Fig. IV



Ce pyramidon du XVI^e siècle est le seul épi de la collection qui possède une embase permettant le recouvrement direct des enfaltesaux. Les autres épis ont une base circulaire qui oblige à un scellement.

Epi en forme de Pyramidon surmonté d'un fleuron,
 orné de motifs floraux en pastillage
 Terre blanche
 Email vert clair, brun-rouge et noir pour le fleuron et
 quelques motifs
 H. 750
 Provient du cabinet de M. Bailly, architecte à Troyes
 XVI^e siècle
 Inv. 880.5.2

Epi en trois parties : une base évasée porte un fût en émail vert clair, terminé par un piédoche mouluré soutenant une marmite à quatre goulots saillants en émail brun-rouge
Terre blanche
H. 640 - Ø base 300
Provient d'une maison de la rue de la Corterie (actuelle rue Gl de Gaulle) à Troyes
XVII^e siècle
inv. 852.8.

Epi en forme de cône terminé par une marmite à quatre anses
Terre blanche
Email vert foncé
H. 450
Provient d'une maison de la rue de la Cité n° 6 à Troyes
XVII^e siècle
inv. 883.14.1.





Épis en forme de cône terminé par une marmite stylisée à quatre anses
Terre blanche
Email vert
H. 485
Provenance locale
milieu XIX*
Inv. 56.34.1 et inv. 56.34.2.

Ces deux épis de facture identique sont incontestablement de la même main. Peut-être même, le potier les avait-il réalisés pour orner le falte d'une même maison.



Les épis aviformes "pigeon" ornaient — et ornent encore — le faîte des pigeonniers.

Ils sont aujourd'hui réalisés en cuivre, zinc ou tôle emboutis et sont parfois montés sur un axe pour servir de girouette.



Epi en forme de cône orné de motifs estampés et de perles, surmonté d'une gourde sur laquelle est posé un pigeon, l'ensemble divisé de hachures
Terre blanche
Email vert
H. 435 - Ø base 220
Provenance locale
Fin du XVIII^e siècle
inv. 863.21.



Ce détail montre que si l'artiste s'est évertué à le couvrir d'ornements, la forme générale du pigeon restait approximative.



Détail des rouelles estampillées sur le fût de l'épi.



Epi en forme de cône sommé d'un pigeon, les ailes
ouvertes
Terre blanche
Email vert
H. 450 - Ø base 185
Provenance locale
fin XVIII^e siècle
Inv. 883.22.



Epi en forme de cône sommé d'un pigeon les ailes
ouvertes
Terre blanche
Email vert
H. 445 - Ø base 175
Provenance locale
fin XVIII^e siècle
Inv. 884.18.6.



Epi en forme de cône sommé d'un pigeon les ailes déployées (une ouverture sous la queue semble permettre d'accueillir un nid)
Terre blanche
Email vert et gris
H. 520 - Ø base 210
Provient d'une maison de Péris
fin XVIII^e siècle
Inv. 54.37.

On pourra noter que cet épi, présentant un pigeon au nid, a une embase très semblable aux épis anthropomorphes : corps conique, boule de "tête" et coiffure en cône inversé devenue ici un nid.

Un trou sous la queue servait d'entrée de nid pour un oiseau. Cet épi pouvait donc faire également office de "pot à moineaux".



Epi en forme de personnage à cheval sur un tonneau,
vidant d'une main un verre, de l'autre tirant du vin (la
tête est manquante)
Terre blanche
Email vert
H. 270
Provenance locale
fin XVIII^e siècle
Inv. 884.18.4.

Le petit "bacchus à cheval sur un tonneau", thème
courant en France, paraît peu fréquent dans notre
région.

On notera au passage que le potier ne devait pas être
un adepte "du tonneau" car il a placé le trou de cochet
à la partie supérieure du fond!... à moins qu'il n'ait
voulu faire un clin d'œil ?

Epi en forme d'un personnage coiffé d'un tricorne,
saluant d'une main, l'autre posée sur la hanche
Terre blanche
Email vert
H. 440 - Ø base 225
Provient de Pâlis
XVIII^e siècle
Inv. 06.10.



Epi en forme de personnage vêtu d'un habit à gros
boutons, coiffé d'un tricorne, saluant d'une main,
l'autre posée sur la hanche
Terre blanche
Email vert
H. 455 - Ø base 245
Provenance locale
XVIII^e siècle
Inv. 884.18.2.

Epi en forme de personnage vêtu d'un habit à gros boutons, coiffé d'un tricorne, les mains sur les hanches
Terre blanche
Email vert
H. 410 - Ø base 210
fin XVIII^e siècle
inv. 883.23.2.



Epi en forme de personnage coiffé d'un tricorne, saluant d'une main, l'autre posée sur la hanche
Terre blanche
Email vert
H. 445 - Ø base 230
Provenance locale
inv. 883.23.3.

Epi en forme de personnage vêtu d'un habit à gros boutons, coiffé du tricorne, les deux mains posées sur le ventre
Terre blanche
Email vert
H. 400 - Ø base 200
Provenance locale
fin XVIII^e siècle
Inv. 860.18.



Le "militaire" est un sujet fréquemment traité par les potiers. Une étude de la coiffe pourrait, peut-être, permettre de définir les "corps d'armées", gendarmerie, garde-nationale... mais ne peut guère offrir de possibilité, de datation car les modèles furent recopiés à l'identique jusqu'au XIX^e siècle.

Epi en forme de personnage vêtu d'un habit à gros boutons, coiffé d'un tricorne, saluant d'une main, l'autre à la hanche, un trou à la commissure gauche de la bouche
 Terre blanche
 Email vert
 H. 480
 Provenance locale
 fin XVIII^e siècle
 inv. 884.18.3.



Ce modèle a été particulièrement soigné. L'habit a des boutons avec boutonnières "passepoilées" et l'on remarquera la perruque avec sa longue natte.

De même qu'il existe des tulles chantantes dites "tulles à loup", nous avons affaire ici à un épi "siffleur". Il suffit d'orienter le trou, situé à la commissure de la bouche, tangentiellement au vent que l'on veut repérer et l'épi sifflera (comme une flûte traversière) lorsque ce vent dominera.

Epi en forme de personnage vêtu d'un habit à gros boutons, coiffé d'un tricorne, saluant d'une main, l'autre posée sur la hanche
Terre blanche
Email vert
H. 425 - Ø base 250
fin XVIII^e siècle
inv. 884.18.1.

Le tricorne dont une corne largement échancrée plonge sur le devant apparaît au début du règne de Louis XV. Cette corne se relève ensuite progressivement et, vers le milieu du XVIII^e, la patte boutonnée se voit sur des tricornes militaires.



Ici le visage, le petit rouleau de la coiffure, la chevelure même et la patte galonnée du tricorne ont été remarquablement finis.





Epi en forme de personnage vêtu d'un habit à gros boutons, coiffé d'un bicorne orné d'une cocarde, les deux mains sur les hanches

Terre blanche

Email vert

H. 470 - Ø base 210

XVIII^e siècle

Inv. 883.23.1.

Le bicorne est un tricorne dont la corne avant a été totalement relevée. Orné d'une cocarde puis d'une patte à bouton, il sera très en faveur sous le Directoire puis sous l'Empire.



On pourrait penser que ce militaire porte une sorte de shako de l'infanterie de ligne du début du XIX^e siècle.

Epi en forme de personnage vêtu d'un habit à gros boutons, coiffé d'une toque, l'arme au bras
Terre blanche
Email vert
H. 480 - Ø base 190
Provenance locale
fin XVIII^e siècle
Inv. 884.18.5.



La faïence architecturale a dû être une petite production des faïenciers de Mathaux surtout connus pour leur vaisselle de table. Elle fut aussi, très tôt, la proie des antiquaires. Ces deux modèles du Musée de Troyes n'en sont donc que plus intéressants.

Epi en forme de vase à col bulbeux, en faïence de Mathaux, au décor de type "Delft" de maisons et oiseaux dans un paysage (manque la partie terminale)
 Terre rouge
 Email blanc et bleu
 H. 285 - base ovale (1) 200 x 180
 fin XVIII^e siècle
 inv. 11.8.



Epi en forme de pigeon portant au jabot un cœur percé
de deux flèches dans un cartouche sous lequel est
portée la date 1790

Terre rouge

Email polychrome

H. 266 - L. 268

Provenance locale

XVIII^e siècle

Inv. 0.241.



Dans ce paysage de fantaisie, l'artiste a figuré un
bourg dont les toits des maisons sont ornés d'épis de
faïence bulbeux et de girouettes.

Ce pigeon de faïence est le seul épi dont la datation
soit irréfutable puisque le décorateur y a inscrit
l'année 1790.

tournage & modelage

Reportage du Service photographique des Musées de Troyes.

M. Collin de l'Atelier de la Dragonne (91410) s'est offert de réaliser gracieusement un épi anthropomorphe "au militaire", afin d'en démontrer les différentes étapes de la fabrication.

Terre cuite, céramique, poterie se réfèrent à une des plus vieilles industries humaines. La connaissance dans ce domaine nous apporte de plus en plus de qualité dans les matériaux tout en laissant la main agir et participer à un acte créatif. Un épi doit être non géfil. L'argile doit être cuite de telle sorte qu'il n'absorbe plus l'eau. Les pâtes à grès surtout garantissent ces conditions pour la construction.

Le grès est un argile qui, après cuisson de plein feu entre 1250° C et 1300° C, n'absorbe plus l'eau. Il ne peut plus geler et sa résistance mécanique lui permet de traverser plusieurs générations.

La terre cuite à des températures entre 950° C et 1100° C est un argile rouge en général car il possède une forte teneur en oxyde de fer. Cette présence et le feu lui font perdre la porosité importante des argiles ordinaires. Il ne peut plus geler en principe mais sa résistance est moins forte que celle du grès.

La couleur est adaptable soit par engobage suivi d'une ou deux cuissons selon les besoins, soit par émaillage après une première cuisson de dégourdi à 900° C.

L'épi de faitage est issu de la terre et de l'eau. Le potier effectue le modèle à l'image de l'esprit qui règne sur la maison. L'air et le feu le figent pour une éternité humaine. Il unira, pour ceux qui l'aiment, les forces du ciel et de la terre.





1. La terre pétrie est déposée sur le tour.



2. L'ébauche est montée.



3. Le potier forme deux cylindres creux.



4. Lorsque la terre est ressuyée les cylindres sont embollés.



5. Puis soudés l'un à l'autre.



6. L'ensemble donne un cylindre haut et épais.

7. A mesure du tournage le cylindre s'élève et s'évase en cône vers le haut.



8. Le potier forme la nervure de la base.



9. L'embase est séparée du tour et mise à ressuyer.



10. Un troisième cylindre est façonné et tronçonné au fil.



11. L'anneau enlevé servira à modeler les bras.



12. Le potier tourne un vase conique.

13. Ce cône servira à former la colffe.



16. Le chapeau est posé et "soudé" sur l'ensemble.

14. L'embase est reprise sur le tour en position normale, base en bas.



17. L'artisan entreprend le modelage de la figurine.

15. Le potier tourne la tête en boule du personnage.



18. La tête terminée il ne reste plus qu'à orner l'habit et à poser les bras.





19. Le petit militaire réalisé par M. Collin est prêt à la cuisson. Après émailage il pourra orner un faitage.



Femme de Gyé-sur-Seine (Aube) - Seconde moitié du XIX^e - Daguerotype.

LA SEIGNEURIE DE PALIS

LES SEIGNEURS



La première fois qu'il est fait mention de Palis précède d'un seigneur à Palis remonte au XII^e siècle. A cette époque le finage se trouvait partagé entre de nombreux petits seigneurs, parmi lesquels figure un certain Jean de PALIS possédant la maison seigneuriale en 1199 (1). Certains de ces seigneurs dépendaient déjà de la châtellerie de Villemaur; d'autres, comme les maisons de Trainel et de Mailly, n'en dépendaient pas.

Les seigneurs de Trainel possédaient une partie de la terre de Palis; on relève en effet, dans une charte de 1189, qu'Hugues de PLANCY marié à Elisabeth de TRAINEL a fait don d'une terre de Palis à leur fille religieuse. Cette terre revint ensuite à Sébille, dame de Trainel, veuve d'ANSEAU IV seigneur de Trainel en 1222. Son fils Henri I de Villeneuve-vaux-riches-Hommes la vendit ensuite en mai 1248 au comte Thibaut de Champagne.

L'autre grande maison qui détenait une partie de la terre de Palis était la maison de Mailly. En 1279 un certain Jehan, seigneur de "Mailly et Paléz" (2) approuve un bornage entre les seigneuries de Palis et de Planty. Au début du XIV^e siècle le plus grand seigneur de Palis, qui possédait presque la totalité des terres, était Hugues I de MAILLY. En 1328 Hugues II, sans doute son fils, rattacha à son domaine le fief de Tricherey (3). Ayant trahi son suzerain qui était le duc de Bourgogne, Hugues II fut exécuté avant 1348 et la moitié de sa terre de Palis confisquée. La veuve de Hugues II de MAILLY, Jeanne de TRAINEL, obtint cette moitié en qualité de douzière jusqu'à sa mort en 1377. L'autre moitié fut donnée par indivis à Jean de JAUCOURT, seigneur de Dinteville.

Vers 1350, à la mort du duc de Bourgogne, la terre de Palis fut donnée par Philippe de ROUVRE, héritier du duc, à Marguerite de

France, comtesse de Flandre. C'est ainsi que l'on retrouve des documents de 1361 et 1362 où Jean de JAUCOURT et Jeanne de TRAINEL rendent hommage à leur suzerain, Madame la comtesse de Flandre.

La maison de Mailly ne revendiquant plus la seigneurie de Palis après la trahison de son dernier représentant, la terre se trouva désormais partagée entre les seigneurs châtellains de Villemaur et la famille de BROUTIERES. En effet, Jaquot et Nicolas de BROUTIERES rachetèrent en 1371 plus de la moitié de ce que possédait Jean de JAUCOURT. Leur successeur fut "Jehan de BROUTIERES escuier, fils de noble home Jaquot de BROUTIERES, escuier, et de damoiselle Ysabel de ROUVROY", seigneur en partie de Palis (4). A la suite du remariage de sa mère avec un certain Humbelot de CHASTENY, la seigneurie fut de nouveau partagée entre celui-ci et Jehan de BROUTIERES de 1382 à 1404. A la mort de Humbelot c'est la famille de BROUTIERES qui se retrouva sans doute co-seigneur unique de Palis. Ils restaient cependant vassaux des seigneurs de Villemaur, propriétaires de l'autre moitié de la seigneurie de Palis.

De la fin du XIV^e siècle au début du XVI^e siècle on ne retrouve pas de documents suffisants pour pouvoir retracer l'histoire de la seigneurie de Palis et cela sans doute à cause des nombreux troubles que le royaume de France eut à subir, la guerre de Cent ans notamment. Une seule exception: en 1411 il est signalé un certain Humbelot LEVRAIGE, seigneur de Palis (5).

En 1503, c'est Louis BOUCHER seigneur de Vertron qui devint seigneur. Par son mariage avec Marguerite LE MUET il porta la terre de Palis dans sa famille ce qui laisse à penser que le précédent seigneur était Nicolas LE

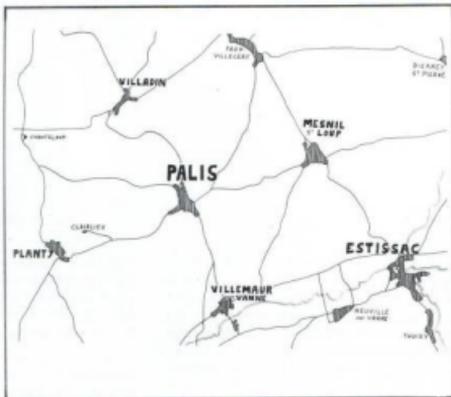
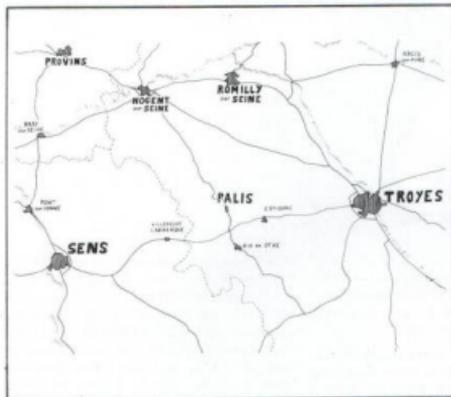
MUET, père de Marguerite, mort en 1503. Les BOUCHER vont tenir la terre de Palis pendant plus de 150 ans; mais ils ne seront pas seuls car les moines du prieuré de Clairlieu, situé à quelques kilomètres de Palis, sont appelés "seigneurs en partie" dans un texte de 1523; leur titre n'était peut-être toutefois qu'honorifique. Le fils de Louis BOUCHER et de Marguerite LE MUET fut Guillaume BOUCHER, lieutenant général au bailliage de Sens; il épousa Eugénie NUGANT. Par un arrêt du 6 juillet 1525 entérinant des Lettres de 1522, la Cour des aides ordonna que Guillaume BOUCHER jouirait "des exemptions et privilèges de noblesse, nonobstant son état d'avocat, attendu qu'il était noble et issu de noble race du côté paternel et maternel".

Lorsque Guillaume BOUCHER mourut, ce fut Michel, son fils, qui devint seigneur de Palis. Conseiller et magistrat au Président de Sens, il épousa en 1558 Marie COIFFART, fille du seigneur de Saint-Benoist, dont il eut deux fils, Michel et Noël. Ce dernier devint à sa majorité en 1594 propriétaire de la moitié de la terre de Palis avec le titre d'écuyer. Il eut de sa femme Louise de HAULT un fils appelé Michel II BOUCHER. Malgré les titres de noblesse que possédaient les BOUCHER et la stabilité de leur descendance, ils restaient vassaux des seigneurs de Villemaur, les de VILLEMOR et les VIGUIER. Michel II BOUCHER, quant à lui, agrandit son domaine en 1645 en achetant à Nicolas de MESGRIGNY le fief de Cornillon et celui des Chaumes de Manche dans la paroisse de Marilly le Hayer. A sa mort, en 1661 ou 1662, c'est Georges BOUCHER, son fils, qui devint seigneur de Palis. Sa mère obtint en tant que douzière le titre de Dame de Palis. Ils prêtèrent tous deux le serment de fidélité au duc de Villemaur, Pierre SEGUIER, en 1662.

La seigneurie de Pâlis changea de propriétaire durant cette décennie. Elle fut saisie vers 1668 par Marguerite de SAINT-ETIENNE et achetée le 10 août 1673 par François Le GOUJAT DESMARETS pour 32 000 livres (6). Cette famille était originaire de Troyes et descendait des LESGUISE anoblis par Lettres du roi Charles VII en 1430. Le père de François, Claude Le GOUJAT DESMARETS, avocat au Parlement, avait changé de nom parce qu'il lui semblait peu en rapport avec sa profession. François DESMARETS était agrégé de lettres et siégeait comme docteur honoraire dans une assemblée à la Faculté

de Droit de Paris. Il écrivit même différents ouvrages de droit, parmi lesquels "le Traité sur la religion du serment" qui tendait à confirmer la supériorité de la juridiction royale sur les tribunaux ecclésiastiques. François DESMARETS épouse François HUEZ et eut un fils nommé Nicolas. Ce dernier devint seigneur de Pâlis à la mort de son père en 1697 sous le nom de Nicolas I DESMARETS. Il était nettement moins brillant que son père et l'histoire le retient plutôt comme un "seigneur en retrait" entre François DESMARETS dont on parle volontiers en termes élogieux (7), et Nicolas II son fils. Celui-ci prit possession de la seigneurie de Pâlis en 1731

et eut en permanence des litiges avec les habitants et même avec son suzerain ; il en sera question plus loin. Il mourut en 1748 et c'est son fils Nicolas III DESMARETS, chevalier, maréchal de camp, et maître de camp du second régiment de chasseurs à cheval qui lui succéda et qui resta seigneur de Pâlis jusqu'à la révolution. Il disparut alors, abandonnant ses terres et émigra. Le 20 juillet 1792 par arrêté du Directeur du département de l'Aube, les biens de Nicolas III DESMARETS furent déclarés "affectés à l'indemnité due à la Nation" et confisqués pour être vendus.



LA JUSTICE ET LES DROITS



our pouvoir expliquer ou tout au moins comprendre ce qu'il advint à la révolution du château et des biens s'y trouvant, il nous faut savoir en quoi consistait la justice seigneuriale et les droits seigneuriaux, droits qui étaient fort injustes.

LA JUSTICE.

Le droit le plus important, la plus haute prérogative du seigneur était le droit de justice. On ne sait que fort peu de choses sur la justice qui était exercée par le seigneur de Pâlis au Moyen Age ; les juges pouvaient prononcer la peine du fouet, de la marque au fer rouge, du carcan, du banissement et même la peine de mort ; ils pouvaient aussi donner de simples amendes.

On a par contre davantage d'éléments et de documents sur la justice du XVIII^e siècle. Jusqu'en 1712, les audiences pour les jugements se tenaient sous le pignon d'une maison de la rue Haute (aujourd'hui la rue de la Liberté) appartenant à Fiacre JUNEAU. Lorsque celui-ci mourut, laissant la maison à

l'abandon, les juges de Pâlis transfèrent le tribunal sous le porche d'une grange située en face. Ils rechangèrent d'avis lorsqu'ils eurent trouvé un pignon aussi valable que le précédent dans le même quartier. Il y avait en outre toujours un vieux tas de bois qui permettait de se reposer. Lorsqu'il faisait froid ou qu'il pleuvait, les juges tenaient la séance dans la maison. A part ce tribunal au local improvisé, il y avait un autre symbole de la justice qui était le pilori. Il se trouvait à l'entrée de la rue Basse et était décoré aux armes du chancelier SEGUIER, baron de Villemaur.

Dans le but d'améliorer le fonctionnement de la justice, mais aussi de se la réserver, Nicolas II DESMARETS provoqua un litige entre lui et sa suzeraine, Madame la comtesse de BLANZAC. En effet, trouvant qu'il fallait une place fixe et à l'abri pour pouvoir exercer la justice et l'exécuter, le seigneur ordonna la construction d'un auditoire peu avant 1734. Cet auditoire était probablement situé face à l'église sur la rue (aujourd'hui rue du Tournefou) (8). Il avait son entrée sur la place, comportait une grille faite en barreaux de chêne et fermée à l'intérieur par un contrevent. Il y avait aussi une salle avec un fauteuil, une table et des bancs pour les curieux.

Nicolas II DESMARETS espérait bien avec cette construction s'attribuer tout le bénéfice de la justice, mais sa suzeraine, la comtesse de BLANZAC demanda que ce nouvel auditoire fût supprimé et ordonna qu'un autre fût construit à l'endroit où la justice s'exerçait autrefois, à savoir la place du village (rue du Pilori et rue Basse), où se trouvait l'ancien pilori. Ce nouveau bâtiment comportait un auditoire, une chambre de geôle et une prison. Sur la place il y avait aussi un puits et un nouveau pilori orné sur deux côtés aux armes du duc d'Estissac et sur les deux autres à celles de Monsieur DESMARETS (voir figure 1). On s'attendait donc à se retrouver avec deux auditoires pour les deux seigneurs. Mais Nicolas II DESMARETS étant le vassal de la comtesse de BLANZAC, c'est l'auditoire de la rue Basse qui demeura. Par la suite, il eut encore de nombreux litiges avec son suzerain, notamment au sujet de la nomination des officiers de justice. Cet état de choses dura jusqu'en 1748 où plusieurs commissaires chargés d'aplanir le différend, ordonnèrent qu'il y aurait quatre procureurs postulants reçus pour exercer la justice à Pâlis (deux sur les provisions du duc d'Estissac et deux sur celles du seigneur de Pâlis).

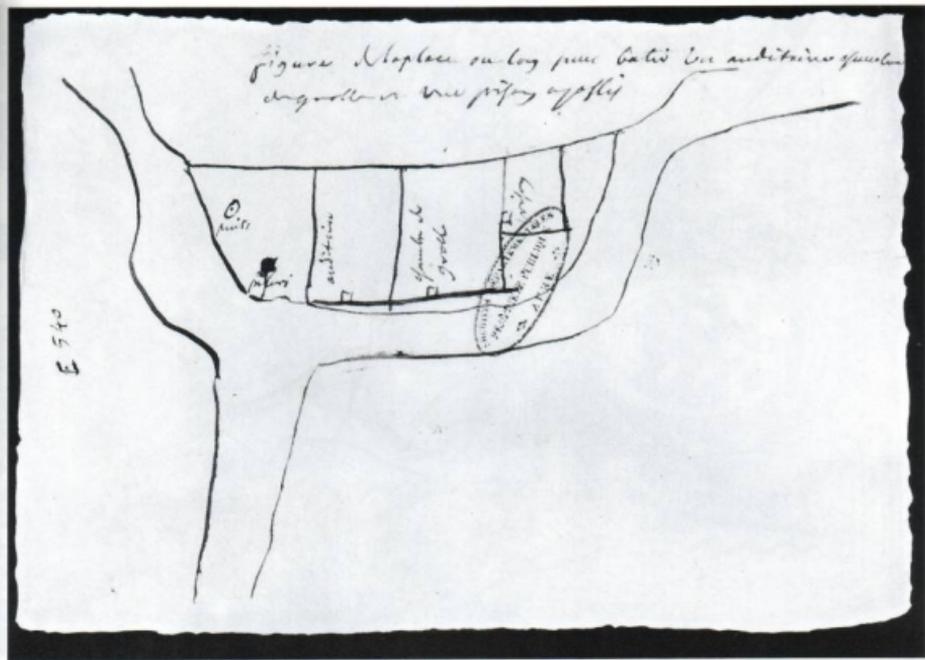


FIGURE 1

Plan de l'auditeiro proposé par M^{me} de Blanzac pour être construit à l'entrée de la rue Basse. On distingue de gauche à droite : le puits, le ploi, l'auditeiro, la chambre de grêle et la pressoir. Archives de l'Aube E540.

LES DROITS.

Les habitants de Pâlis eurent rarement affaire au seigneur pour la haute justice, mais ils se rebellèrent souvent contre les droits utiles au XVIII^e siècle.

Les droits étaient, en effet, pour le seigneur une source de revenus convenables et de plus, ils étaient fort nombreux ; il y avait les terres frappées de cens, les censives, un impôt imprescriptible et non rachetable qui rapportait au seigneur en 1748, 277 livres 3 sols 10 deniers. Les censives communes étaient d'un revenu de 9 livres, 6 sols en argent, 2 boisseaux de froment, 7 boisseaux de seigle et 20 boisseaux et demi d'avoine. Il existait aussi le droit de terrage qui était fonction de la quantité de terre cultivée. En 1734, on payait ce droit deux années sur trois et il valait un petit boisseau de seigle ou d'avoine par arpent emblavé ou non et un petit boisseau de froment pour les vignes. A part cela, les habitants avaient à payer le droit d'usage qui s'élevait en 1621 et même en 1734 pour chaque feu à un petit boisseau d'avoine et douze deniers d'argent. Pour les demi-feux (veufs ou veuve, garçon ou fille) le droit était de moitié.

En dehors de ces droits qui rapportaient argent et céréales, il y avait les droits liés à la position privilégiée du seigneur ; le droit de corvée qui obligeait les habitants, hommes et femmes, à effectuer deux journées de corvée par an en faveur du seigneur. Ils étaient notamment obligés d'aller curer le fossé situé dans le verger du château qui recevait toutes les eaux du village. Les contrevenants étaient frappés d'une amende de cinq livres pour un labourer et de trois livres pour un manouvrier. En 1766, le curage du fossé fut supprimé moyennant deux sols par ménage et par an. Le seigneur avait aussi le droit de se réserver "comme premier habitant à cause de sa maison seigneuriale celui de prendre tous les ans pour la part usagère autant que dix habitants". Mais le pire des droits dont le seigneur jouissait au XVIII^e siècle et peut-être même avant, était celui du pressoir banal ou celui du moulin à vent banal. Il était le seul à avoir le droit de posséder des pressoirs et les habitants étaient obligés d'abandonner le huitième de la récolte de leurs vignes comme redevance. Cette quantité retirée à une récolte était énorme et représentait 1 800 livres par an. Les premières tentatives d'y échapper eurent lieu en 1670 ; certains

construisirent des pressoirs chez eux pour pouvoir se soustraire à la redevance, mais le seigneur en eut vent et les défera au juge du bailliage de St. Liébault. Ils furent condamnés à démolir leur pressoir et à venir écraser leur vendange au château de Pâlis. C'est en 1731 qu'ils tentèrent à nouveau d'échapper au droit de banalité. Nicolas II DESMARETS les poursuivit en justice et gagna son procès. Les habitants imaginèrent alors d'arracher leurs vignes sur Pâlis et de les replanter aux lieux-dits Verrois et les Petites Vallées sur le finage de Villadin, un territoire où il n'existait pas de pressoir banal. Nicolas II DESMARETS essaya bien d'interdire cette manœuvre, mais malgré son influence, il ne put empêcher les habitants d'arrêter de produire du vin sur Pâlis. "Par ce moyen, remarquait un subdélégué de Troyes contacté par le seigneur, M. de Pâlis est comme s'il avait perdu son procès". Tous ces droits usèrent la population qui devait sans doute les trouver de plus en plus injustes. Les démolitions qu'elle eut avec le dernier seigneur peut expliquer qu'au moment de la révolution, l'ensemble des objets de DESMARETS ait été dispersé et que le château n'ait pas été conservé par les habitants.



CARTE
ET PLAN
DES FINAGES DE S.
LIEBAULT, VILEMORT
ET LIEUX EN DEPENDANS



FIGURE 1
Le village de Pâlis avec son église, son château et ses vergers. Plan datant de 1746.
Archives nationales NII Aube IV.

LE CHATEAU

Après avoir évoqué le lignage du seigneur de Pâlis, sa justice et ses droits, nous allons nous intéresser à la maison seigneuriale qui reste quand même le symbole majeur de l'organisation de l'ancien régime.

Cette maison a dû exister depuis l'installation d'un seigneur à Pâlis. Le seul document datant du Moyen Âge qui soit parvenu jusqu'à nous, est une charte de 1199 où un certain Jean de PALIS possédait la maison seigneuriale. En ces périodes incertaines, cette maison devait plutôt ressembler à un château-fort bien que Pâlis n'ait jamais eu

l'importance de Villemaur. Peut-être servait-il même de refuge lorsque quelques troupes ennemies venaient à passer. Malheureusement, on n'en sait rien et l'on est donc obligé pour cette longue période de rester dans les suppositions.

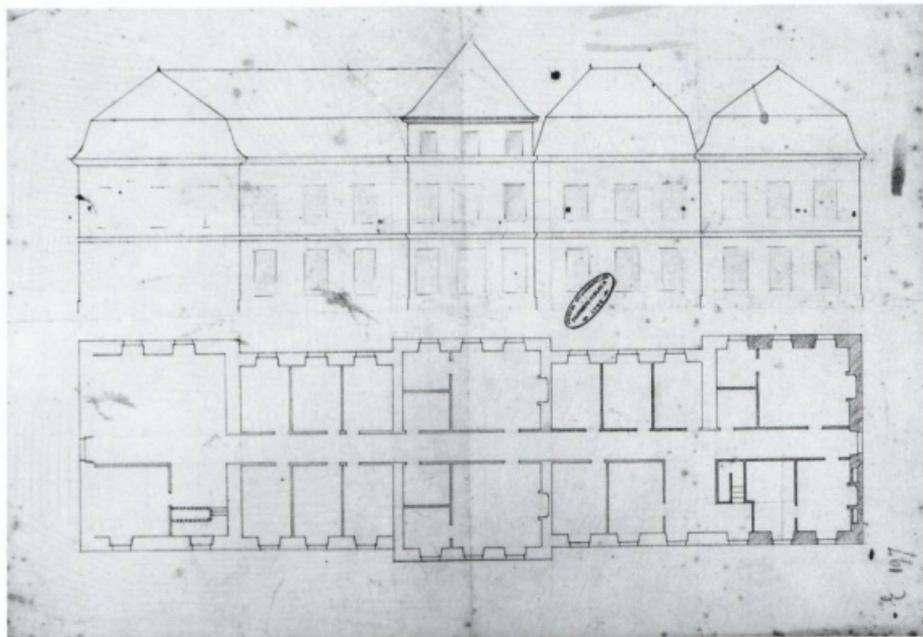
Le château devait être situé à proximité de l'église si l'on admet qu'il n'a pas changé d'emplacement au cours des siècles, ce qui est probable, la partie la plus ancienne du pays se trouve précisément autour de l'église et du presbytère. Le château subit sûrement des modifications entre ce XII^e siècle et la Renaissance, ne serait-ce qu'à cause des nombreuses guerres ayant eu lieu durant cette longue période. Les profonds changements et bouleversements qui eurent lieu à

partir de la fin du XV^e siècle en matière d'art et d'architecture parvinrent sans doute jusqu'à Pâlis : une partie de l'église n'est-elle pas du XV^e siècle ? Peut-on supposer que le château fut encore modifié ou agrandi à ce moment-là ?

C'est à peu près à cette même époque que l'on retrouve des documents relatifs à l'histoire générale du pays. En 1576, on se trouvait en pleine guerre de religion, les protestants étaient persécutés dans tout le pays. CONDE, le chef du parti protestant, avait réuni en Allemagne une armée de 20 000 hommes, parmi lesquels des mercenaires allemands et suisses, avec laquelle il revint en France pour combattre l'armée catholique. Ils passèrent dans l'Aube volant



FIGURE III
Façade du château proposée par l'architecte Milony en 1780.



blé, bétail et chevaux et massacrant les populations. C'est ainsi qu'ils incendièrent et détruisirent Pâlis et son hameau de Tricherey. L'église, brûlée, fut reconstruite au XVI^e siècle et il est fort probable que le château n'échappa pas au sinistre. Le bâtiment dont il est fait mention lors du dénombrement de 1621 était donc postérieur à 1576. Pâlis se reconstruisit, en revanche Tricherey ne se releva pas de ses cendres.

Le château qui fut rebâti par les seigneurs BOUCHER devait désormais avoir plus une allure de maison que de forteresse, bien que le village ait eu pendant cent ans encore à supporter le passage de nombreuses bandes indisciplinées de soldats, déserteurs ou autres. Le dénombrement de 1662 et l'acte de vente de la seigneurie de 1672 nous apprennent d'ailleurs que la maison d'habitation composée d'un corps de logis qui menace ruine est placée entre une cour et un jardin entourés de murs, au-devant s'étendait un verger enclos de haies vives. Dans la cour s'élevait un colombier et les pressoirs banaux, des écuries et des étables. Il y avait aussi de très grandes dépendances attachées au château (9).

On a plus de détails sur le château de Pâlis au XVIII^e siècle. En 1734, il est encore décrit dans un dénombrement : "la maison seigneuriale du dit Pâlis et ses dépendances contenant le tout environ 8 à 9 arpents, attachés des murailles de son terrain et en

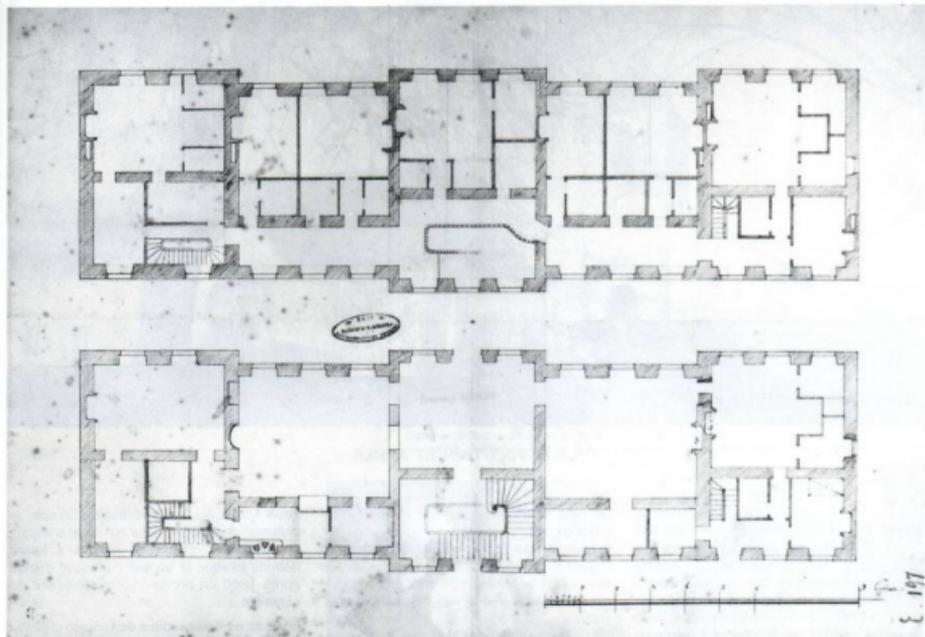
dehors de sa basse-cour..." et encore : "un verger vis-à-vis de sa basse-cour contenant 6 arpents" et "139 arpents 33 cordes ou environ, de terre appelé le grand clos du seigneur, étant au bout du jardin du château" (10). A cette époque, le château se trouvait dans ce qui est le nouveau cimetière aujourd'hui. Mais c'est surtout un plan de 1746 de la baronnie de Villemaur et de ses environs qui nous donne d'autres indications et vient confirmer graphiquement les détails du dénombrement de 1734 (figure 2). On y voit attaché à l'église, les bâtiments du château ; au devant s'étend le verger enclos de haies qui se trouverait aujourd'hui entre le chemin du bois Marot et la propriété de l'Office culturel de Cluny, au sud-est s'étend un jardin avec une allée centrale qui est aussi entourée de haies, puis le grand verger décrit dans le dénombrement de 1734. Celui-ci allait jusqu'à la limite du finage, à Champignolle. La propriété du seigneur de Pâlis s'étendait en réalité jusqu'au bois Marot où il possédait des terres labourables, des bois et des autres vergers, sans compter les 640 arpents qu'il avait en diverses contrées.

L'édifice resta ainsi jusqu'en 1780, date à laquelle Nicolas III DESMARETS le transforma. Il fit démolir les anciens bâtiments et construire à la place un immeuble comportant un pavillon et deux corps de logis (Figure 3). Pour cela, il fit appel à l'architecte Milony, professeur à l'Ecole royale et gratuite du

dessin et des cartes de la ville de Troyes. L'architecte eut rapidement des ennuis avec M. DESMARETS ; leur différend provenait du fait que les travaux n'avançaient pas assez vite. Par ailleurs, le seigneur se plaignait de la négligence des ouvriers : la charpente s'était écrasée par manque de mortier, des lézardes s'étaient produites et l'escalier se trouvait un pied et demi trop long. Lorsque l'architecte voulut se faire payer, M. DESMARETS refusa de lui acquitter la somme convenue. Il y eut des procès de 1784 à 1789 que M. DESMARETS perdit et il se vit obligé finalement de payer son dû.

Le bâtiment faisait 26 toises de long et un peu moins de 6 toises de large (51 mètres sur 11 mètres et demi) ; les deux plus grandes pièces étaient le salon et la bibliothèque (voir Figure 4). Il y avait de nombreuses chambres à coucher où se trouvaient des lits garnis d'étoffe de camelot sur soie. Au rez-de-chaussée se trouvait une salle de bains. Le salon était vaste ; il comprenait vingt fauteuils couverts de tricot de soie. La bibliothèque était meublée à l'antienne ; on y voyait un "secrétaire à l'antique" et une "vieux pendule". Les murs étaient tendus de vieille soie rayée vert et rouge. Un tableau était accroché, il représentait "La Passion de Notre Seigneur". Les livres, quant à eux, étaient placés dans deux armoires et rangés sur dix-huit tablettes (11). Cette bibliothèque était à ce point remarquable qu'il faut y consacrer quelques lignes.

FIGURE IV
Premier étage et rez-de-chaussée du château de Pâlis en 1780. On remarquera le salon et la bibliothèque à droite et à gauche de l'entrée. Archives de l'Aube E197.



LA BIBLIOTHEQUE

Le château de Pâlis n'offrait de par son architecture aucune particularité marquante qui l'eût fait connaître dans les environs, il n'en est pas de même de la bibliothèque du château ; presque tous les manuscrits s'y trouvant étaient précieux. Elle comportait aussi une grande collection de vieux livres imprimés, datant du XVI^e et du début du XVII^e siècle. On y remarquait un ouvrage de Pascal, "Les Lettres provinciales" de 1656, mais aussi une édition de Ronsard de 1623, un exemplaire de "Illustrations de Gaule et singularités de Troye" de Lemaire de Belges, probablement daté de 1509, la traduction des "Metamorphoses d'Ovide" de 1543, les œuvres de Plutarque traduites par Amyot et beaucoup d'autres auteurs classiques, des livres sur la jurisprudence et la théologie. Il y avait aussi dans une des armoires de la bibliothèque des vieux manuscrits couverts de parchemin, sur la ville de Troyes, plusieurs manuscrits s'y référant, des procès-verbaux de l'ordonnance criminelle, un manuscrit intitulé "Origines tricassines" et de nombreux autres manuscrits d'histoire locale. Il s'y trouvait encore "cinq ou six exemplaires de l'Ancien Coutumier de Champagne... plusieurs recueils de Mémoires, Titres, Arrêts et autres pièces très anciennes toutes relatives à la Champagne et d'autant plus importantes

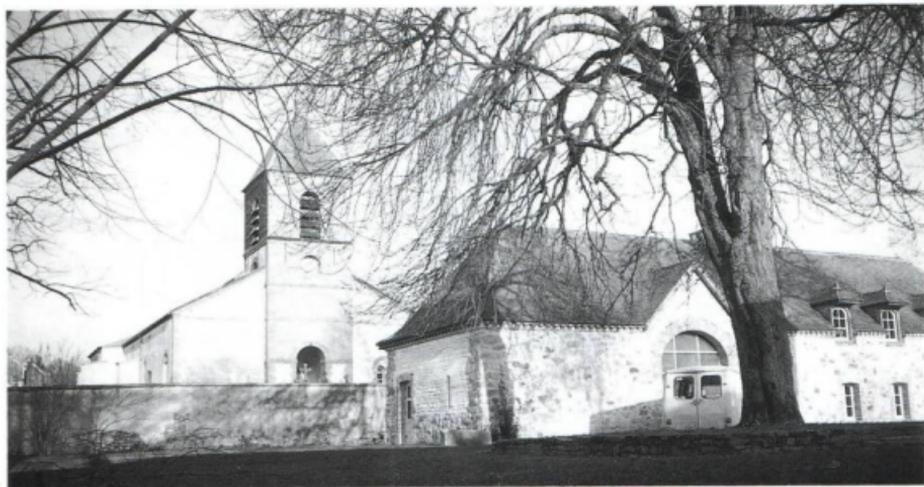
qu'elles ne se trouvaient peut-être plus à la Chambre des Comptes..." (12).

Comment une aussi remarquable collection de livres pouvait-elle se trouver dans le château d'un modeste village ? Pour pouvoir expliquer cela, il faut ajouter que de nombreux manuscrits anciens qui se trouvaient dans la bibliothèque de Pâlis avaient été écrits par les Pithou de Troyes. Une grande partie de cette collection leur avait même appartenu.

En effet, François Pithou qui avait rassemblé bon nombre de documents précieux durant sa vie, les légua à sa mort au Collège de Troyes. Il avait choisi pour exécuteur testamentaire son ami Antoine Allen, conseiller au bailliage de Troyes. Or, Allen se trouva tenté de garder non seulement les médailles d'or et d'argent, mais aussi une partie des livres et des manuscrits qui étaient destinés au Collège. Les supérieurs du Collège les réclamèrent et c'est par une transaction datant de 1633 que l'affaire fut réglée ; Antoine Allen céda les médailles mais garda, moyennant une somme de 150 livres, les livres et les manuscrits. Ceux-ci passèrent à sa mort à son gendre Claude Le Goujat DESMARETS, avocat au bailliage de Troyes, dont on a parlé précédemment. C'est son fils François, premier seigneur DESMARETS de Pâlis qui avait acheté le château et c'est lui qui y transporta les documents et les livres. François DESMARETS augmenta cette col-

lection lorsqu'il hérita du dernier des Pithou, Pierre. Celui-ci était le petit neveu de Pierre et François Pithou et était seigneur de Luyères et du fief de Tirechappe. Parmi les biens de Pierre Pithou se trouvaient sans doute les collections entières de livres et de documents qu'il avait héritées de son oncle François. Une grande partie de sa fortune fut ainsi partagée entre l'Hôtel-Dieu de Paris et François DESMARETS. Quant à la collection de livres, elle fut divisée entre un certain Le Peltier et François DESMARETS. Elle comportait plusieurs manuscrits assez intéressants ; il s'y trouvait des travaux inédits de juriconsultes, des recueils d'ordonnances de la Cour des Monnaies, des notes critiques sur différents ouvrages de théologie, des lettres du cardinal de Lorraine, des lettres du pape Léon X écrites au Chancelier Duprat, des livres de droit annotés par les frères Pithou et une partie des preuves des libérés de l'église gallicane.

Cette collection de documents et autres manuscrits que François DESMARETS avait rassemblée, était à ce point précieuse que le roi décida au début du XVII^e siècle d'en acquérir certains. Tout visiteur parlait en effet de la bibliothèque de M. de Pâlis avec éloge et il est regrettable en fin de compte que le roi ne se soit pas porté acquéreur de toute la bibliothèque. Il lui aurait ainsi évité la fin déplorable qu'elle connut au moment de la révolution.



LA REVOLUTION ET APRES



orsque la révolution éclata en 1789 apportant avec elle son flot de changements et de mesures nouvelles, on assista à un bouleversement des administrations locales. Pâlis eut d'abord un conseil général qui devint ensuite un conseil municipal avec un maire. Le premier d'entre eux fut Louis Eustache Dié, curé de la paroisse qui resta à ce poste jusqu'en l'An II de la République Française. A partir de 1793 furent aussi constitués les registres d'état-civil qui étaient tenus auparavant par le curé (actes de catholicité).

Le dernier seigneur, Nicolas III DESMARETS, choisit peu après 1789, probablement en 1790 ou 1791, d'abandonner ses terres et d'émigrer. Pour empêcher la saisie de ses propriétés, il prétendit qu'il était seulement en voyage pour prendre les eaux et qu'il avait toujours son domicile à Pâlis. Il ne peut cependant empêcher les commissaires du district de Troyes de déclarer ses biens "affectés à l'indemnité due à la Nation" et de les saisir le 20 juillet 1792. Ces derniers se rendirent au château de Pâlis pour désigner les objets méritant d'être transportés à Troyes pour y être conservés. Ils dressèrent un procès-verbal plutôt élogieux: "Nous n'y avons remarqué qu'un seul tableau représentant le jugement de J.C. qu'on nous avait annoncé devoir fixer notre attention; nous l'avons jugé trop mal peint pour figurer honorablement au musée projeté; et un petit amour que nous nous réservons. Le cabinet de M. de Pâlis renferme une bibliothèque que nous avons examinée avec autant d'attention qu'il nous est possible. Il résulte de cet examen que tous les ouvrages qui composent cette bibliothèque sont presque tous très précieux, tant par le choix sévère des bonnes éditions que par la nature des auteurs et des sciences qu'ils ont traités, que le département

ne peut abandonner un monument aussi précieux dans sa totalité, qu'il y a 57 manuscrits qui ont trait, pour la plus part, à l'histoire de la Champagne, nous avons réservé la conservation de cette bibliothèque pour être transférée lorsqu'il en sera temps" (13).

En réalité, et contrairement à ce qui avait été ordonné, le classement précis de la bibliothèque se fit de façon désordonnée par des commissaires peu scrupuleux, incapables de reconnaître la valeur réelle de la collection; elle fut transportée à Nogent-sur-Seine en 1793. On perd de vue la collection de livres et de manuscrits à ce moment-là. L'écriture de Pierre Pithou put être à peine déchiffrée par les administrateurs qui négligèrent sans doute l'importance de ces papiers. Il est possible que ces livres aient fait partie d'une vente aux enchères de 2 000 volumes qui eut lieu en 1805. Une chose est sûre, la totalité de la collection se trouva rapidement dispersée.

En 1793, il y avait en outre encore 8 chevaux, 7 vaches, 130 moutons et 30 pigeons dans les étables du château; ils furent sans doute vendus assez rapidement.

Quant au château, il fut vendu avec ses dépendances le 4 novembre 1793 et partagé en plusieurs lots. La maison seigneuriale fut démolie en partie, sans doute pour des raisons utilitaires, constructions de nouvelles maisons notamment. Les bâtiments d'exploitation furent partagés, le jardin divisé. Il ne fut conservé que 3 petits canons qui disparurent assez rapidement.

En 1831, il restait encore debout un pavillon et une remise qui appartenaient à l'époque à Jean-Baptiste VINCENT l'aîné, ancien maire de Pâlis. Le pavillon servait de "bâtiment rural" (voir figure 5). L'ensemble de l'ancienne propriété du château lui appartenait avec

Louis MOREAU, les parcelles du lieu-dit "le château" étant désignés en "terre d'accin" et en "jardin" (14). Ces bâtiments furent détruits lorsque le conseil municipal décida après 1880 un premier agrandissement du cimetière.

Que reste-t-il aujourd'hui de l'ancien château de Pâlis ?

On peut remarquer un ancien puits situé dans le nouveau cimetière et le fossé bordant l'Office culturel de Cluny. Les quelques affaissements de terrain qui se produisent de temps à autres dans le cimetière nous rappellent qu'en d'autres temps, il y eut un château à cet endroit avec des caves et sans doute des souterrains et que ceux-ci furent partiellement comblés. Les bâtiments d'exploitation du château ont été modifiés depuis 1831 et même encore récemment. Ils abritent l'Office culturel de Cluny. Lors de récents travaux on y a trouvé une petite excavation voûtée qui servait sans doute de puitsard ou de citerne. Il a aussi été retrouvé des blocs de pierre de taille qui servaient de soubassement à un bâtiment aujourd'hui disparu. Quant aux lieux-dits, si le cadastre de 1831 signalait encore une contrée appelée "le château", située sur l'ancien emplacement de celui-ci, le nouveau cadastre l'a supprimé et seul le lieu-dit "le verger" rappelle aux érudits qu'autrefois il existait le verger du seigneur de Pâlis. En revanche, on n'eut plus aucune nouvelle de la précieuse collection de la bibliothèque qui intéressa même le roi de France en son temps. Son souvenir s'effaça progressivement de la mémoire collective du village.

Que le temps préserve de l'oubli le château de Pâlis et sa remarquable bibliothèque et lui évite la confusion avec la demeure bourgeoise de la rue du bois !

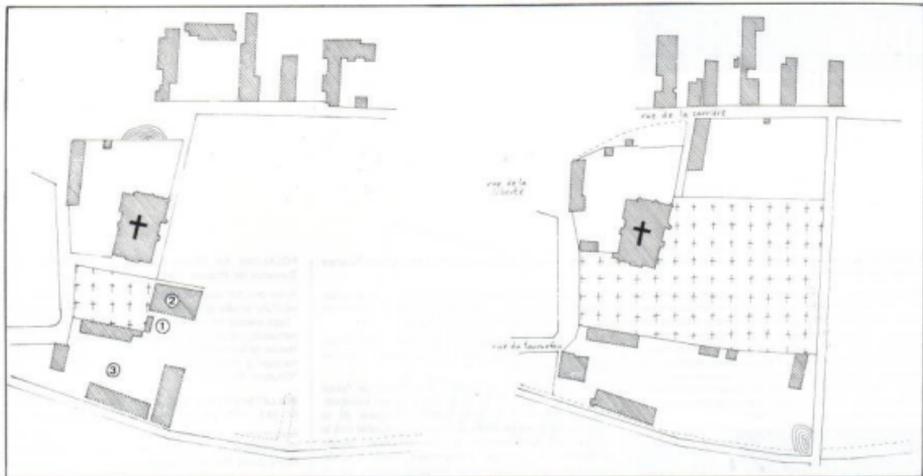


FIGURE V
L'emplacement du château de Pâlis en 1831 et aujourd'hui. On remarquera une remise (1), l'ancien pavillon (2) ainsi que les bâtiments de ferme (3) sur le vieux plan de 1831.



1. C'est d'ailleurs le seul document qui subsiste de cette époque.

2. Inventaire des archives ecclésiastiques ; Arch. de l'Aube G3130.

3. Trichery était un hameau situé entre Pâlis et Mesnil ; Arch. de l'Aube E541.

4. Archives de l'Aube E196.

5. Archives de l'Aube G359.

6. Archives de l'Aube E541.

7. Courtilon : "M. Desmarêts fut un excellent citoyen. On a dit de lui qu'il étoit un homme sans passion et sans intérêt, qu'il avoit une âme belle et généreuse et de très bons sentiments pour sa patrie".

8. Dénombrement de 1734 : "La maison seigneuriale du dit Pâlis et ses dépendances (...) attenant des murailles de son terrain et en dehors de sa basse-cour. Sur la rue est son auditoire qu'il a fait construire depuis environ 18 mois parce qu'il n'y en avait point". Arch. de l'Aube E196.

9. Archives de l'Aube A1 27.

10. Archives de l'Aube E196.

11. Bibliothèque de Troyes n. 2373.

12. Grosley : Vie de Pierre Pithou (1539-1596).

13. Procès-verbal du 22.12.1792. Arch. de l'Aube 4Q29.

14. Mairie de Pâlis, cadastre de 1831.

**Imprimerie
LEDUCQ S.A.**

Tous travaux typo et offset

**Place Paul Beaufort - 51000 FAGNIÈRES
Téléphone 26.68.36.18**



FAITES SAUTER BOUCHON

Tu fiances, tu maries, tu baptises, et tu fêtes !...
A toi CHAMPAGNE DEFONTSOYES que reviennent les plus belles fêtes...
CHAMPAGNE DEFONTSOYES tu petites dans nos têtes...
Sur le cotéau d'ESSOYES, c'est FONTETTE qui t'a vu naître.
CHAMPAGNE DEFONTSOYES, tu nous fais tourner la tête !...

CHAMPAGNE

Defontsoyes

FONTETTE
10380 ESSOYES
TEL. 25.29.60.63